

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21815**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Coupeur(se)maroquinerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche maroquinerie - Fédération française de la maroquinerie (FFM)	Délégué général

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3157 - Industries de la maroquinerie, articles de voyage, chasse-sellerie, bracelets en cuir

Code(s) NSF :

243u Conduite de machines de travail des cuirs et peaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A partir des fiches de lancement ou ordres de fabrication, le/la coupeur(se) maroquinerie réalise des opérations de coupe de pièces, en série ou unitaire, entrant dans la composition d'articles de maroquinerie (sacs, petites maroquineries, articles de voyage et de sport, ceintures, bracelets-montre, sellerie, articles de chasse et pêche, articles animaliers, gainerie). Il/elle réalise le placement et/ou le traçage des pièces, coupe dans différents cuirs (Bovin, ovin, caprin, équin, porcine ou exotique) ou dans d'autres matériaux souples (Textiles, non-tissés ou matières plastiques ...) manuellement ou au moyen de machines de coupe (mécanique ou numérique). Il/elle effectue un contrôle continu de la matière, des pièces coupées et du travail réalisé. Il/elle intervient selon les règles de sécurité et connaît les impératifs techniques et économiques de production (optimisation de la matière, qualité, délais).

Il/elle exécute les principales activités suivantes :

- Préparation des opérations de coupe de pièces de maroquinerie et entretien des équipements
- Contrôle de la matière à couper en fonction des modèles et des pièces à réaliser
- Réalisation du placement des pièces en fonction de la matière, des modèles et des pièces à réaliser
- Coupe des pièces, en série ou unitaire, contrôle et transfert des pièces coupées vers les postes de préparation et piquage

Le titulaire de la certification est capable de :

- Consulter les documents de travail et exploiter les données techniques.
- Apprécier les caractéristiques des cuirs ou autres matériaux souples.
- Evaluer la qualité et la conformité des matières, des pièces coupées et du travail réalisé.
- Organiser le poste de travail.
- Effectuer les réglages et/ou la programmation des équipements de coupe et la maintenance préventive de 1er niveau.
- Organiser le placement des pièces à couper en optimisant la matière.
- Couper les pièces manuellement et/ou à l'aide de machines mécaniques ou numériques.
- Relayer les informations et rendre compte de son activité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur d'activité concerné est celui des industries et entreprises de la maroquinerie.

Les emplois occupés peuvent être :

Coupeur / Coupeuse en maroquinerie, Coupeur / Coupeuse sur emporte-pièces en industrie des matériaux souples, Conducteur / Conductrice de machines de coupe automatique en industrie des matériaux souples

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2409 : Coupe cuir, textile et matériaux souples

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation

La certification s'appuie sur une évaluation en 4 étapes mis en œuvre par un binôme d'évaluateurs (organisme habilité et référent d'entreprise) :

- Rédaction d'un livret du candidat
- Questionnaire technique
- Observation au poste (réelle ou simulée)
- Entretien individuel avec le binôme

Le dossier complet du candidat est examiné par le jury national. Le jury délibère et décide de la validation ou non des différentes capacités. Le président décide de l'attribution partielle ou totale du CQP. Il fait des préconisations en cas de validation partielle. Les composantes de la certification sont capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. La certification est délivrée dès lors que toutes les composantes qui la constituent sont obtenues.

Par Validation des acquis de l'expérience

-Etape de recevabilité de la demande du candidat.

-Dossier de valorisation de l'expérience

Accompagnement du candidat à la rédaction du dossier VAE

Si besoin entretien individuel avec un jury technique (2 experts métiers d'organismes habilités).

-Analyse du dossier par le jury technique.

- Propositions du jury technique, destinées au jury national, sur les capacités acquises du candidat et/ou celles restant à acquérir.

-Le dossier complet du candidat est adressé au jury national pour examen. Le jury délibère et décide de la validation ou non des différentes capacités. Le président décide de l'attribution partielle ou totale du CQP. Il fait des préconisations en cas de validation partielle. Les composantes de la certification sont capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. La certification est délivrée dès lors que toutes les composantes qui la constituent sont obtenues.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		100% de professionnels, dont 50% de représentants des employeurs et 50% de représentants des salariés.
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Coupeur(se) maroquinerie » avec effet au 30 janvier 2015, jusqu'au 30 janvier 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.opcalia.com

www.observatoiremodetextilescuirs.com

www.maroquineriefrancaise.com

<http://www.opcalia.com>

<http://www.observatoiremodetextilescuirs.com>

<http://www.maroquineriefrancaise.com>

Lieu(x) de certification :

Fédération Française de la Maroquinerie (FFM)

122 rue de Provence - 75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Le Centre Technique du Cuir (CTC) - www.ctc.fr

- Les ateliers GREGOIRE - www.les-ateliers-gregoire.fr

- CFA du Pays de Montbéliard, Ecole Boudard - www.cfa-montbeliard.org

Historique de la certification :

Modalité d'élaboration des références : CPNEFP de la Branche de la maroquinerie